

Liberté Égalité Fraternité Sous-préfecture de Saint-Paul Bureau des relations avec les collectivités locales et des affaires interministérielles

Saint-Paul, le 22 avril 2021

Affaire suivie par : Alain DUSSEL Tél : 0262 35 89 13 alain.dussel@reunion.pref.gouv.fr

La sous-préfète de Saint-Paul

Affaire suivie par :Juliette RODICQ

Tél.: 02.62.94.78.11

juliette.rodicq@developpement-durable.gouv.fr

Liste in fine

à

Affaire suivie par : Sophie Piton

Tél: 02.62.42.94.35

sophie.piton@developpement-durable.gouv.fr

Réf: N° 34 / BRCLAI

<u>Objet</u>: Evolution de l'encadrement des activités d'observation des mammifères marins dans les eaux réunionnaises - réunion du 29/04/2021.

21 : Arrêté du préfet de La Réunion, délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer, n°2479 du 20 juillet 2020 portant réglementation de l'approche et de l'observation des cétacés Arrêté ministériel du 3 septembre 2020 portant modification de l'arrêté du 1er juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection.

Les mammifères marins fréquentant les eaux côtières réunionnaises sont protégés par la réglementation nationale, et notamment l'arrêté ministériel du 1^{er} juillet 2011. Cet arrêté a été modifié le 3 septembre 2020, pour inclure parmi les comportements caractéristiques d'une perturbation interdite, l'approche intentionnelle à moins de 100 mètres dans les aires marines protégées.

Cette mesure, annoncée par le Président de la République, dès 2019, s'inscrit dans le cadre d'un plan d'actions pour la protection des cétacés adopté lors du comité interministériel de la mer (CIMER) de décembre 2019. Cette disposition répond également aux engagements pris par la France au niveau international afin de limiter le dérangement et les perturbations causés aux mammifères marins lors des activités d'écotourisme dans le milieu naturel.

L'interdiction d'approche des cétacés à moins de 100 mètres au sein des aires marines protégées est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Elle concerne, sur notre territoire, le périmètre de la Réserve Naturelle Nationale Marine de La Réunion (RNNMR) créée par décret du 21 février 2007. Le respect de cette mesure nationale dans les eaux réunionnaises démontrera la responsabilité et l'exemplarité des opérateurs de l'île.

L'expérience acquise collectivement ces dernières années, dans le cadre de la charte, du label pour une Observation Certifiée responsable des Cétacés de La Réunion (label O2CR) puis des arrêtés préfectoraux, montre que cette mesure seule ne permet pas de garantir l'absence de dérangement des cétacés lors des observations.

Internet: www.reunion.gouv.fr

Il est ainsi nécessaire de la compléter par des dispositions locales d'encadrement des activités d'approche et d'observation des cétacés, portant notamment sur la limitation du nombre de navires autour des animaux, les mises à l'eau, le respect d'une période de quiétude correspondant aux habitudes de vie des cétacés ou la bonne connaissance des protocoles d'approche par les professionnels, plaisanciers, usagers de la mer.

Comme annoncé lors de la réunion de clôture de la « saison baleines » 2020, le premier semestre de l'année 2021 sera consacré à un travail collectif et participatif pour permettre, dans le respect des lois et réglementations nationales, une déclinaison locale des dispositifs applicables aux conditions d'approche et d'observation des mammifères marins à La Réunion.

Je souhaite que le travail de concertation mené depuis le mois de mars aboutisse à un arrêté applicable dès juin 2021. Aussi, je vous convie à la réunion de lancement de cette démarche le

jeudi 29 avril 2021, à 16h30, à la salle du front de mer de Saint-Paul.

Plusieurs groupes de travail se tiendront ensuite, afin de réécrire, pour 2021 et les années à venir, un arrêté préfectoral permettant de mieux concilier la préservation des cétacés avec les activités touristiques en constant développement à La Réunion. Si vous souhaitez participer à ces groupes de travail, je vous invite à **vous inscrire** en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse ci-après :

http://enqueteur.reunion.developpement-durable.gouv.fr/index.php/278974?lang=fr.

Seules les personnes inscrites pourront participer aux réunions, mais le nombre d'inscriptions ne sera pas limité. Ces réunions se tiendront en visio-conférence. Les dates et modalités de connexion seront confirmées à tous les inscrits.

Mes services restent à votre disposition pour évoquer ce dossier si nécessaire.

La sous-préfète de Saint-Paul,

Sylvie CENDRE

Liste des destinataires (par courriel) :

Conseil Régional de La Réunion / direction environnement

Conseil départemental / direction agriculture, eau et environnement

CIVIS, TCO, CINOR, CASUD, CIREST

Communes de La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins, Saint-Leu, Les Avirons, L'Etang-Salé, Saint-Louis, Saint-Pierre, Petite-Île, Saint-Joseph, Saint-Philippe, Sainte-Rose, Saint-Benoît, Bras Panon, Saint-André, Sainte-Suzanne, Sainte-Marie, Saint-Denis

Association Abyss

Les Amis de la mer

ARVAM

Association citoyenne de Saint-Pierre

CEDTM

Globice

MEGAPTERA

OMAR

Prowhale

Sciences Réunion

Squal'Idées

Vie Océane

Comité Régional du Tourisme

FRT Fédération réunionnaise du tourisme

Aquarium de la Réunion

Kelonia

Association des Amodiataires du Port de Saint-Gilles les Bains (AAPSGB)

Association des plaisanciers de la pointe des galets (APPG)

Association Animation du Port de Sainte-Rose (AAPSR)

Association de plongeurs autonomes et de petite pêche loisirs

Comite Régional des Pêcheurs plaisanciers et sportifs (CRPPS)

Syndicat des Professionnels des Activités de Loisirs (SYPRAL)

Comite régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM)

Comité régional de la fédération française d'études et sports sous-marins (CRESSM)

Groupement des professionnels de la Plongée (GPP)

Abyss plongée

Aquabulle Plongée

A.R.S.P.A.L.

Atlantide évasion plongée

Base nautique des Mascareignes

B'Leu Ocean

Bleu Marine Réunion

Bourbon Plongée

Bulle d'Air plongée

C.E.R.E.P.S.

Cinquième élément

CSA Neptune

Club subaquatique réunionnais

Corail Plongée

CSA2D

Cachalot sub austral

Detend Azot

Dodo palmé

Dionybulles Réunion

Escapade Plongée

G.I.R.A.S.

Gloria Maris

Excelsus Plongée

Marine ACTIVITES SPORTIVES

Mascareignes Plongée

Neptune Saint Leu

O Sea Bleu

Papaclub

Plongée Australe

Plongée Salée

Plongée Péi

Poa Dive

Reunion Diving

Réunion Formation Plongée

Réunion Plongée – Scubananas

Run sports association

SubMarine Plongée

Suwan macha

Ti Bul kreol

Wulfy diving

Andsoud'lo apnée océan Indien

Apnée Réunion loisir

Cap Rand'eau

La coulée douce

Duocéan

L'effet mer

École réunionnaise d'apnée

Réunion pêche passion

Maévasion

Nautipêche

Réunion Fishing Club

Association Nautique de Saint-Pierre

Base nautique des Mascareignes

Base nautique de l'Ouest

Bato Péi

Canoë kayak Sud

Clear lagon

RUN Aventures

Club nautique de Saint-Paul

Compagnie des Pirates

Croisières Australes

Croisières et découvertes

Comité régional Réunion de canoë kayak

Festi Yacht de Bourbon

Instants Absolus

Ocean dream croisières

Nauti Club Laleu

Objectif Mer (location de voilier, balades et régates)

SARL Gilquin FLYBOARD Réunion

Lady la fée

Ligue de voile

Sea life

Sport Océan

Visiobul Réunion SARL

Stef Sport shop

Bateau école La Touline

Bateau école Thim nautique

École de conduite la pointe

Bateau école JUANA

Bateau à louer

Batoloc

Creolialoc

Planch Alizé